

COMPTE RENDU SOMMAIRE du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 janvier 2010

Présents : Pierre GOUBET, Jean-Claude LAZZARONI, Françoise ROY, Eveline GUILLET, Robert RESTA, Catherine BRIDAY, Jacqueline ACCARDO, Marc MICOUD, Robert TURGIS, Jacques ETOYTAN, Marc PELARDY, Claude CHARTON, Marie GIROT, Ludwina CUMIN, Muriel BRUGNOT, Benoît-Martin DORÉ, Lydie PONS, Mathieu MOREL, Yves ROUX, Michel BECAVIN, Greta CARRERAS.

Excusés et représentés : Mme Michèle BERTHE représentée par Mme Françoise ROY, M. Roche représenté par Mme Ludwina CUMIN

Absents : Pierre COMMARMOT, Jocelyne CHAGNON, Patricia CLUZEL, Sabrina DERRAS

1. Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Jacqueline ACCARDO est désignée secrétaire de séance.

2. Approbation du compte-rendu de séance du 12 janvier 2010

Le conseil municipal, à la majorité (une abstention), approuve le compte-rendu de la séance du jeudi 24 septembre 2009.

3. Finances (Rapporteur : Françoise ROY)

Comme chaque année, le conseil municipal est amené à définir les grandes orientations budgétaires qui présideront à l'élaboration du budget primitif 2009 dont le vote est prévu le 26 février 2009.

Une note d'information a été envoyée préalablement à la séance.

A. Débat d'orientation budgétaire 2010 : budget principal

Mme Roy, Adjointe aux finances, introduit le débat en rappelant les principes régissant le budget d'une collectivité, notamment la règle de l'équilibre et la capacité d'autofinancement Elle évoque aussi le contexte économique international et national, mais surtout la loi de finances de l'Etat de 2010 pour expliquer les

principes qui permettront l'élaboration du budget 2010 de la commune. En effet, les dotations de l'Etat n'évoluant pas, il est nécessaire d'anticiper une baisse des recettes de fonctionnement malgré le nouveau pacte financier décidé à la communauté de communes ; ce pacte paraissant aujourd'hui précaire pour les années du fait de l'incertitude des recettes de la contribution économique territoriale venant remplacer la taxe professionnelle. D'ailleurs, il est ici l'occasion de présenter au conseil municipal les grandes lignes de la réforme de la taxe professionnelle.

Pour les dépenses de fonctionnement, étant donné que les recettes ne sont pas dynamiques, le but reste de les rationaliser en dépensant « mieux ». C'est dans ce but que chaque service s'est vu imposer une diminution de ses dépenses de fonctionnement de 4% dans la confection de son budget. En effet, par la réalisation de nombreuses consultations pour la réalisation de prestation sur l'année 2009, l'augmentation des dépenses de fonctionnement est déjà limitée avant des arbitrages prochains.

Pour les investissements, un gros effort sera fait sur la voirie cette année avec la réfection de l'avenue du Mas Roland, l'aménagement de l'entrée de l'école maternelle et de la crèche, le renforcement de la rue du Coteau, et une multitude de travaux de voirie sur l'ensemble du territoire communal. Bien sur, à côté, des dépenses nécessaires à l'équipement seront réalisées. Les recettes nécessaires à ces projets sont principalement générées par l'excédent de fonctionnement et sans recours à l'emprunt.

B. Débat d'orientation budgétaire 2010 : budget annexe de l'assainissement

Tous les travaux d'assainissement étant aujourd'hui terminés, ce budget concerne peu de flux financiers, seulement quelques menues dépenses pour des travaux imprévus ou pour rémunérer l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la reconduction de la délégation du service public de l'assainissement.

C. Procédure de passation des marchés publics sous la forme adaptée

Le conseil municipal a dans sa délibération du 25 juin 2009 voté une procédure interne pour la passation des marchés publics sous la forme adaptée afin de respecter au mieux la libre concurrence et la transparence. Un décret de décembre 2009 ayant modifié les seuils de passation, le conseil municipal décide à l'unanimité de mettre en conformité la procédure interne avec les nouveaux seuils légaux.

4. M.A.P.A. Divers travaux de voirie (Rapporteur : Mme Guillet)

M. le Maire rappelle à l'assemblée les crédits votés au budget 2009 sous l'opération 53/08 baptisée divers

travaux de voirie. Mme Guillet, Adjointe aux travaux, informe que le marché est rédigé et il convient maintenant de procéder à sa publication. Cependant, il est nécessaire pour réaliser la totalité des projets envisagés d'augmenter le montant des crédits inscrits au budget 2009 et d'autoriser le maire à lancer le marché pour un montant maximal de 316 666 € TTC.

Il faut donc ajouter aux crédits votés en 2009 pour un montant de 218 333 €, la somme de 83 333 € pour réaliser ces travaux. Il est envisagé de réaliser l'aménagement de l'entrée école maternelle-multi-accueil, aménagements de la rue du Côteau, abords de la Sathonette, et divers travaux, ces projets ayant été projetés au conseil et validés par l'assemblée.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de réserver des crédits 2010 pour un montant de 316 666 € TTC pour le marché des divers travaux de voirie et autorise le maire à lancer le marché public.

5. Questions diverses

M. Bécavin sollicite l'intervention des services techniques pour des tampons d'égouts bruyants ; ceux-ci interviendront prochainement.

L'assemblée n'ayant pas d'autres questions particulières, M. le Maire informe de la date du prochain conseil : le 25 février 2010. Le budget primitif 2010 sera alors mis au vote.

La séance est levée à 22h15.

Le Maire,
Pierre GOUBET

Affiché le

et retiré de l'affichage le